ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-7-11-3
Séance du lundi 23 septembre 2024

SUBVENTION À L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG DANS LE DOMAINE DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique

EXCUSEE :
TENENBAUM Anne

ABSENTS :
KLINKERT Brigitte, STRAUMANN Eric, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-8-2 du 18 décembre 2023 relative au Budget Primitif 2024 de la politique de l'Administration Générale,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 3 septembre 2024,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de l'année 2024, une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg pour contribuer au maintien des bases de données géographiques de référence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*Nature analytique*	*Montant*
P005	*O004*	*P005E07*	*T13*	*4099-204-2041581-020*	*5 000 €*

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participation au vote
Cécile DELATTRE et Vincent DEBES, Vice-Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg